

Ligue de Volley-ball

-ÉTS-

Objectif de la ligue

1. Permettre aux participants de jouer au Volley-ball dans une ambiance amicale.
2. Maintenir ou développer un bon esprit sportif et d'équipe.

Comité de discipline

Le comité de discipline réunira le responsable de la ligue, les arbitres, le technicien en animation sportive et le directeur du Centre sportif. Ce comité prendra une décision juste et équitable en tenant compte des objectifs de la ligue.

Règlements

1) Inscription

- 1.1) **Inscription individuelle.** Le Centre sportif réunira tous les participants qui se sont inscrits de cette manière en une ou plusieurs équipes lors d'un rencontre précédant la saison.
- 1.2) **Inscription par équipe.** Les participants voulant s'inscrire par équipe devront remplir un formulaire et payer le montant global de l'équipe. L'équipe doit être composée d'au moins 7 joueurs.
- 1.3) Toutes les équipes inscrites par équipe devront comporter au moins une fille. (Dans la mesure du possible)
- 1.4) Dans la mesure du possible, toutes les équipes formées de joueurs individuels devront être mixtes.
- 1.5) Aucun remboursement ne sera émis après le début du calendrier régulier.

2) Équipement autorisé

- 2.1) Seuls les ballons fournis par la ligue seront utilisés lors des parties, à l'exception d'un accord commun des deux (2) capitaines.

3) Déroulement des parties

- 3.1) La ligue utilisera les règlements de Volley-ball Québec.
- 3.2) La ligue compte 8 équipes. 4 équipes forment le Pool A et 4 équipes forment le Pool B.
- 3.3) Chaque semaine, l'équipe la moins performante du Pool A alternera avec l'équipe la plus performante du Pool B.
- 3.4) L'horaire des parties sera établi de la façon suivante :
Semaine 1 : Pool A de 18 h 40 à 21 h 15 et Pool B de 21 h 15 à 23 h.
Semaine 2 : Pool B 18 h 40 à 21 h 15 et Pool A de 21 h 15 à 23 h, etc.
- 3.5) Les équipes doivent être composées de sept (7) joueurs au minimum. Un minimum de 4 joueurs est requis pour disputer une partie.
- 3.6) Afin de favoriser la tenue de parties justes et équitables, le responsable pourra échanger un (1) joueur ou deux (2) par équipe, afin d'équilibrer les forces si cela s'avérait nécessaire (excluant les inscriptions par équipe).
- 3.7) L'arbitrage sera effectué par les équipes. L'équipe en défense aura la responsabilité du jugement des lignes de côtés et la ligne de fond. En cas de litige, le point sera repris.
- 3.8) La ligue se jouera sur une période de 12 semaines. (Dix (10) semaines de calendrier régulier et deux (2) semaines de série.)
- 3.9) Le responsable de la ligue établira un consensus avec les capitaines pour le format des séries lors de la troisième semaine d'activité.

- 3.10) Toute équipe qui aurait besoin d'un remplaçant pourra le faire au courant de la saison à condition d'en avertir le capitaine de l'équipe adverse. Celui-ci pourra refuser le remplaçant s'il le juge inapproprié.
- 3.11) Le remplacement avec un joueur d'une autre équipe participante devra être approuvé par le capitaine de l'équipe adverse.
- 3.12) Tout remplaçant devra avoir joué trois (3) semaines différentes et au moins une (1) partie par soir pour avoir le droit de participer aux séries éliminatoires.
- 3.13) Chaque rencontre sera composée de deux (2) manches de **21 points** pour une durée maximale de 40 minutes. Entre chaque manche et chaque rencontre, une pause d'une (1) minute est allouée.
- 3.14) L'heure d'arrivée est fixée à 18 h 30 (réchauffement).
- 3.15) La première partie débute à 18 h 40 pour la première moitié
- 3.16) Les joueurs disposent de deux (2) minutes après l'horaire prévu pour se présenter. Après ce délai, la partie peut débiter à la condition que l'équipe fautive soit représentée par au moins quatre (4) personnes, sinon l'autre équipe gagne par **forfait 21-0**.
- 3.17) Pour la 1ère semaine, les points sont attribués de 4 à 1 selon le pool respectif.**
- 3.18) Pour les autres semaines, les points sont attribués de 8 à 1 dans toute la ligue.**
- 3.19) EN CAS D'ÉGALITÉ NOUS TRANCHERONS SELON:**
- 1. Le vainqueur du match entre les deux équipes**
 - 2. Le différentiel entre les sets gagnés et perdus**
 - 3. Le différentiel entre «points pour» et «points contre»**
- 3.20) En cas de bagarre, les deux (2) joueurs sont expulsés de la partie et renvoyés de la ligue.
- 3.21) Tout joueur qui commettrait une action dangereuse se verra automatiquement expulsé de la partie et recevra une suspension d'au moins une partie et pourra se voir imposer une suspension supplémentaire ou une expulsion de la ligue.
- 3.22) Le ballon peut entrer en contact avec n'importe quelle partie du corps.
- 3.23) Il y a faute lorsque : Un homme bloque une fille au moment où elle fait une attaque au filet. Un (1) point est alloué à l'équipe adverse si un tel geste se produisait. (pied de l'homme qui quitte le sol=faute)
- 3.24) Il y a faute lorsque : Le ballon touche aux murs, au plafond (incluant les poutres) et aux antennes du filet.
- 3.25) Il y a faute lorsque : Un joueur touche le filet.
- 3.26) Il y a faute lorsque : Le pied d'un joueur dépasse complètement la ligne du centre.
- 3.27) Il y a faute lorsque : Un joueur prend appui sur un partenaire, ou toute structure/objet pour toucher le ballon.
- 3.28) Tout joueur qui ne respecte pas les objectifs de la ligue pourra se voir expulsé de la ligue.

Clarification : Si, après la réception d'une équipe, le ballon revient et traverse le filet, un joueur adverse peut attaquer ou bloquer le ballon même si une fille saute pour frapper le ballon durant qu'il traverse. Il est important que le ballon traverse bien le filet avant de l'attaquer.

**Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec
Eric Laliberté, technicien en animation sportive, (514) 396-8639
eric.laliberte@etsmtl.ca**

Mise à jour le 22-09-2014